

Maromme, le 29/08/2023

**Valérie FIEFFE**  
Inspectrice de l'Éducation nationale  
Chargée de la mission Éducation Prioritaire

à  
Mesdames les directrices, Messieurs les directeurs d'école  
Mesdames, Messieurs les professeurs des écoles

L'équipe de circonscription espère que vous avez pu profiter pleinement de congés d'été et vous souhaite une excellente rentrée scolaire. Bienvenue à celles et ceux qui rejoignent la circonscription de Maromme.

Cette note de préparation de la rentrée apporte des précisions sur le fonctionnement administratif et pédagogique de la circonscription. Celles-ci seront complétées lors de la réunion de rentrée des Directeurs.

Le directeur d'école veillera à ce que chaque enseignant sous sa responsabilité (dont membres des RASED, brigades...) ait connaissance des notes de circonscription mises en ligne en cours d'année, notamment en les présentant lors des conseils des maîtres.

Comme précisé en juillet, la réunion de rentrée pour les directrices et directeurs aura lieu **MERCREDI 6 SEPTEMBRE**, salle Thibaux de Maromme.

3 temps seront organisés :

- 8h30 à 9h00 : temps de convivialité
- 9h00 à 11h00 : points généraux sur cette rentrée

**ORDRE DU JOUR** : - Fonctionnement de la circonscription, PIAL

- Plan de formation
- PACTE
- Santé et sécurité au travail
- PPCR

De 11h-11h45 : Présentation du fonctionnement des UPE2A, intervention CASNAV et DSDEN76

- 11h45 : Echanges plus spécifiques et Récupération des LIVRETS d'ÉVALUATION

## 1. Informations générales

Il est essentiel de prendre connaissance des TEXTES OFFICIELS pour préparer la rentrée 2023, dont :

- La circulaire de rentrée 2023 « **Une Ecole qui instruit, émancipe et protège** »

<https://www.education.gouv.fr/bo/21/Hebdo25/MENE2119494C.htm>



**CIRCULAIRE INTERACTIVE J DE RENTRÉE**  
ANNÉE SCOLAIRE 2023 – 2024

**UNE ÉCOLE  
QUI INSTRUIT,  
ÉMANCÍPE ET  
PROTÈGE**



**1** **UNE PRIORITÉ ABSOLUE : FAIRE DE L'ÉCOLE UN ESPACE PROTECTEUR POUR LES ÉLÈVES ET LES PERSONNELS**

- Lutter contre le harcèlement, sous toutes ses formes.
- Veiller au respect des valeurs de la République, lutte contre le racisme, les discriminations, le sexisme, respect de la laïcité.
- Protéger les personnels.

**2** **PERMETTRE À CHAQUE ÉLÈVE D'ACQUÉRIR LES SAVOIRS FONDAMENTAUX ET DE RÉUSSIR DANS SES APPRENTISSAGES**

- Prioriser l'enseignement des savoirs fondamentaux dans l'ensemble des domaines d'apprentissage : prendre appui sur les plans français et mathématiques.
- Déployer pleinement le plan national.
- Au cycle 2, la pratique régulière de l'écriture est au cœur des apprentissages, au même titre que la lecture et le calcul.
- Au cycle 4, le travail se concentre sur la pratique d'une expression écrite longue.
- Mettre en place la nouvelle grille et le dispositif d'évaluations obligatoires et déployer le système.
- Généraliser la découverte des métiers au cycle 4.
- Intégrer 160 de mathématiques dans le tronc commun de la classe de première générale pour les élèves ne suivant pas la spécialité mathématiques.
- Mettre en œuvre les premières mesures de la réforme du lycée professionnel.

**3** **DE LA FRANCE RURALE AUX QUARTIERS 2030, LUTTER CONTRE TOUTES LES INÉGALITÉS SOCIALES ET SCOLAIRES**

- Étendre le nombre de territoires éducatifs ruraux.
- Amplifier de nouveaux dispositifs dans les quartiers 2030.
- Rechercher une plus grande mixité sociale et scolaire.

**4** **PERMETTRE À CHAQUE ÉLÈVE DE S'ÉPANOUIR ET D'AVOIR TOUTE SA PLACE À L'ÉCOLE**

- Garantir les séquences obligatoires d'éducation à la sexualité pour construire une culture d'égalité et de respect mutuel.
- Protéger la santé mentale des élèves.
- Raffermir que tous les élèves, et notamment les élèves en situation de handicap, ont toute leur place à l'école.
- Renforcer l'éducation artistique et culturelle de qualité.
- Valoriser et renforcer la dynamique en faveur de l'engagement des élèves.
- Accélérer l'adaptation de l'école à la transition climatique et écologique.

**5** **UNE ANNÉE OLYMPIQUE ET PARALYMPIQUE : CONTRIBUER À FAIRE DE LA FRANCE UNE NATION SPORTIVE**

- Promouvoir la pratique d'une activité physique et sportive régulière et faire des jeux olympiques et paralympiques le fil rouge de cette année scolaire.

**6** **FAIRE CONFIANCE AUX ÉQUIPES ET LEUR DONNER LES MOYENS DE METTRE EN ŒUVRE LEUR PROJET : LE CNR ÉDUCATION « NOTRE ÉCOLE, FAISONS-LA ENSEMBLE »**

- Appuyer et valoriser les projets susceptibles d'améliorer la réussite des élèves.

La circulaire se décline autour de 6 axes :

- Une Priorité absolue : faire de l'École un espace protecteur pour les élèves et les personnels
- Permettre à chaque élève d'acquérir les savoirs fondamentaux et de réussir dans ses apprentissages
- De la France rurale aux Quartiers 2030, lutter contre toutes les inégalités sociales et scolaires
- Permettre à chaque élève de s'épanouir et d'avoir toute sa place à l'école
- Une année olympique et paralympique : contribuer à faire de la France une Nation sportive
- Faire confiance aux équipes et leur donner les moyens de mettre en œuvre leur projet : le CNR Education « Notre école, faisons-la ensemble ».

Lien vers la circulaire interactive :

<https://eduscol.education.fr/3898/circulaire-de-rentree>

**Le Référentiel de l'Éducation Prioritaire**

<https://eduscol.education.fr/1028//la-politique-de-l-education-prioritaire-les-reseaux-d-education-prioritaire-rep-et-rep>

Lien du 76 : <https://prim76.ac-normandie.fr/education-prioritaire>

**AGIR AUTOUR DES SIX PRIORITÉS DU RÉFÉRENTIEL**

- 1 Maîtriser le lire, écrire, parler et enseigner plus explicitement
- 2 Conforter une école bienveillante et exigeante
- 3 Coopérer avec les parents et les partenaires
- 4 Favoriser le travail collectif
- 5 Soutenir, former et accompagner les personnels
- 6 Renforcer le pilotage et l'animation des réseaux

**• Décrets N°2023-777 du 14 août 2023 relatif aux directeurs**

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000047968636>

=> Loi (RIHLAC) n° 2021-1716 du 21 décembre 2021 créant la fonction de directrice ou de directeur d'école. « Il dispose d'une autorité fonctionnelle permettant le bon fonctionnement de l'école et la réalisation des missions qui lui sont confiées. »

**• Nouvelle circulaire sorties et voyages scolaires du 29-06-23**

<https://www.education.gouv.fr/bo/2023/Hebdo26/MENE2310475C>

Elle abroge à compter du 1er sept 2023 la circulaire n°99-136 du 21/09/1999, la circulaire n° 2005-001 du 5/01/2005 ainsi que le I et le III de la circulaire n° 2013-106 du 16/07/2013.

Procédure d'autorisation des sorties et voyages scolaires dans le premier degré sur Eduscol :

<https://eduscol.education.fr/2268/sorties-et-voyages-scolaires-dans-le-premier-degre>

## 2. Fonctionnement de la circonscription

### a. Pratico-pratique : La rentrée du 4 septembre

#### ⇒ Calendrier scolaire

Le calendrier 2023-2024 est disponible ici : <https://www.education.gouv.fr/calendrier-scolaire-100148>

#### ⇒ Une rentrée sportive

La rentrée en musique que nous connaissons depuis quelques temps peut prendre cette année une coloration sportive au regard des JO Paris 2024.


Retrouvez les indications et ressources dans la note de service de la DSDEN du 24 août 2023 et n'hésitez pas à nous informer des initiatives et dynamiques qui se dérouleront dans votre école, auxquelles nous prendrons part avec plaisir.

#### ⇒ La rentrée des élèves de Petite Section du lundi 4 septembre

L'organisation d'une rentrée échelonnée en maternelle doit être pensée pour un meilleur accueil des élèves et un accompagnement des parents. Elle s'inscrit dans la logique de la scolarité obligatoire dès 3 ans. Il convient d'être vigilant au fait qu'elle ne peut pas être imposée aux parents qui, pour des raisons personnelles ou professionnelles, ne pourraient pas s'organiser.

### b. Informations administratives

#### ⇒ La circonscription

<p>Présentation de l'équipe, ici : <a href="https://view.genial.ly/64ec7bdca5433d001a9e41eb/horizontal-infographic-diagrams-circo-maromme-organigramme">https://view.genial.ly/64ec7bdca5433d001a9e41eb/horizontal-infographic-diagrams-circo-maromme-organigramme</a></p> <p>Un compte X (ex twitter) est également disponible <b>@IENMaromme</b>.</p>	<p>Coordonnées de chacun, sur le site de circonscription</p> 
---	--

#### ⇒ Communication au sein de la circonscription

Le format numérique sera privilégié dans l'envoi des courriers en utilisant votre adresse académique en **@ac-normandie.fr**.

Toute correspondance administrative doit être adressée par la voie hiérarchique : les courriers destinés à la DSDEN doivent nécessairement être acheminés à l'IEN sous couvert du directeur/directrice.

*Les mails sont de plus en plus nombreux afin d'assurer une communication efficace, nous vous demandons d'être vigilant au niveau des points suivants :*

- *A qui ? : Mettre dans « POUR » le destinataire concerné par le mail, celui qui apportera une réponse, mettre en « COPIE » les personnes que vous souhaitez également avertir.*
- *Pour quoi ? : être explicite sur le motif du mail dans « SUJET », il est possible d'utiliser la terminologie « IMPORTANT » au début du sujet pour attirer l'attention du destinataire.*

⇒ **Congés et autorisations d'absence**

Cf Vademecum de la circonscription

⇒ **Cumul d'activités**

Un fonctionnaire doit consacrer l'intégralité de son activité professionnelle à son emploi dans la fonction publique. Toutefois, il peut cumuler des activités accessoires publiques ou privées, sous réserve que celles-ci soient compatibles avec son activité principale et n'affectent pas son service. Elles doivent avoir l'aval du directeur académique. La demande de cumul doit donc être adressée avant le début de l'activité complémentaire.

⇒ **Les obligations de service des enseignants**

*Décret n° 2017-444 du 29 mars 2017 relatif aux obligations de service et aux missions des personnels enseignants du premier degré*

Les 108 heures se décomposent comme suit :

- 36 heures d'APC (Activités Pédagogiques Complémentaires) organisées dans le projet d'école, sous la responsabilité de la direction de l'école.
- 48 heures consacrées aux travaux en équipes pédagogiques, aux relations avec les parents, à l'élaboration et au suivi des projets personnalisés de scolarisation pour les élèves handicapés. Les conseils de cycle sont indispensables à la réflexion sur les apprentissages (analyse des programmes, des évaluations, élaboration d'outils communs...) ainsi qu'à celle portant sur les élèves en difficulté d'apprentissage.
- 18 heures consacrées à des actions de formation.
- 6 heures consacrées aux conseils d'école obligatoires. Le conseil d'école est un lieu privilégié de rencontre entre tous les partenaires de l'école. Il convient à ce titre d'accorder une attention particulière à leur tenue et à la rédaction du procès-verbal.

**Ces obligations concernent tous les enseignants.** Le directeur pourra utiliser un des tableaux récapitulatifs envoyés l'an dernier (à retrouver sur notre site). Ainsi les remplaçants participeront aux conseils des écoles dans lesquelles ils effectuent un remplacement ou, à défaut, aux conseils de leur école de rattachement. Les enseignants à temps partiels répartissent leur participation équitablement sans omettre les conseils d'école. Les enseignants répartis sur plusieurs écoles participent sur les différentes écoles aux conseils.

⇒ **Rentrée scolaire 2023-2024 - Constat d'effectifs**

La campagne de validation des effectifs sur ONDE s'effectuera du **jeudi 14/09 au lundi 18/09, dernier délai**. Comme d'habitude, au regard des difficultés éventuelles de dernière minute, je vous invite à compléter l'enquête dans les plus brefs délais. Les informations se trouvent sur le portail métier, en particulier un pas à pas explicatif (cf. *Note hebdo, DSDEN 76 du 25/08/2023*).

⇒ **Élections des représentants des parents d'élèves :**

Pour l'année scolaire 2023-2024, les élections se tiendront le **vendredi 13 octobre 2023**. Dans le premier degré, le vote a lieu à l'urne et par correspondance ou exclusivement par correspondance sur décision du directeur d'école, après consultation du conseil d'école. Lien : <https://www.education.gouv.fr/bo/2023/Hebdo27/MENE2316225N>

Mise en œuvre et questions pratiques : <https://eduscol.education.fr/cid48223/elections-des-representants-des-parents-d-eleves.html>

⇒ **P.A.I.**

Pour rappel, la Circulaire du 10-2-2021 a fixé le cadre de mise en œuvre des PAI à l'école. En particulier : « Le PAI est élaboré à chaque entrée dans une école maternelle, élémentaire, un collège et un lycée, pour la durée de la scolarité dans le même établissement, sous réserve de la transmission des éléments nécessaires par les responsables légaux, ou le jeune s'il est majeur, à chaque rentrée scolaire ». Le paragraphe 4 vous donne les éléments concrets à mettre en œuvre.

Lien : <https://www.education.gouv.fr/bo/21/Hebdo9/MENE2104832C.htm>

⇒ **Pôle ressource**

Nous accueillons une nouvelle psychologue scolaire, Mme FORTRY Sandrine pour succéder à Monsieur Renault et attendons la nomination d'un nouvel enseignant sur le poste de maître spécialisé. Une note ultérieure vous parviendra.

⇒ **PIAL**

Les AESH ont été destinataires de leur affectation pour la rentrée, parfois sur plusieurs écoles. Le directeur organisera :

- l'emploi du temps de l'AESH au regard des besoins de l'enfant et des contraintes des uns et des autres. Leur intervention ne doit pas être pensée que le matin (notamment en maternelle). L'emploi du temps sera transmis **avant la mi-septembre** au coordonnateur PIAL. Vous pouvez le contacter ainsi que l'enseignant référent de votre école pour toute question ou besoin d'aide.
- Un entretien famille-professeur des écoles - AESH (avant la mi-septembre).

## 2. Informations pédagogiques

⇒ **Les évaluations nationales**

Cette année scolaire les élèves de CM1 passeront, comme ceux de CP et CE1 les évaluations nationales en français et en mathématiques.

L'objectif de ces évaluations est de vous permettre de disposer d'éléments objectifs sur certaines compétences afin d'accompagner, dès le début d'année, les élèves qui présentent des fragilités. Les passations seront organisées du **11 au 22 septembre**. La saisie des réponses des élèves se déroulera du **11 septembre au 29 septembre**. Dans ce contexte, il est essentiel que les élèves ayant des besoins éducatifs particuliers puissent bénéficier des adaptations et moyens de compensation habituels. Les résultats individuels et par classe seront disponibles via le portail, dès le début de la campagne après la saisie complète de la classe. La restitution auprès des familles doit faire l'objet d'une attention particulière. Les résultats des évaluations devront être communiqués individuellement aux parents.

Vous trouverez sur eduscol plusieurs documents d'accompagnement :

<https://eduscol.education.fr/887/evaluations-de-cp-ce1-6e-tests-de-positionnement-en-seconde-et-cap>

Concernant la participation d'enseignants de CM2 aux passations des évaluations 6<sup>e</sup>, veuillez informer la coordonnatrice de votre réseau des personnes volontaires. Pour le collège Jules Verne, Christelle Montoro reste votre interlocutrice.

En accord avec les chefs d'établissement, nous reviendrons vers vous pour l'organisation précise de ces temps.

⇒ **Formation continue**

(infographie générale communiquée en juin, à retrouver sur le site de circonscription)  
Ce point sera abordé lors de la réunion des directeurs.

A noter dès à présent la date de la première réunion des constellations **le MERCREDI 20 SEPTEMBRE**. (cf. En annexe les enseignants concernés par ces formations).

**INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES :**

- Pour les écoles concernées par l'évaluation externe 2023-2024, la date de la formation départementale des directeurs a été positionnée le **Mercredi 13 septembre** (lieu : Canopé)
- Echanges et action de formation à l'étranger pour les enseignants : calendrier de dépôt et de traitement des candidatures pour l'année 2024-2025 paru au BO du 27 juillet 2023 (Lien : <https://www.education.gouv.fr/bo/2023/Hebdo30/MENC2315129N>)

*Je sais pouvoir compter sur votre engagement professionnel et attachement aux valeurs de la République. Vous pouvez compter sur l'équipe de circonscription et les membres du pôle ressource pour vous accompagner tout au long de l'année dans notre mission commune qui est la réussite de tous les élèves.*

*Bonne rentrée à tous,*

L'Inspectrice de l'Éducation Nationale,  
Valérie Fieffé,

